



PETITION

Même gratuit, l'Ordre j'en veux pas !

La mise en place de structures ordinales pour les Infirmières, les **Pédicures- Podologues**, et **Masseurs-Kinésithérapeutes** s'ajoutant à celles plus anciennes des **Médecins** et des **Sages-Femmes**, arrive à point pour mettre en place les multiples réformes du gouvernement :

- **La loi Hôpital Patients Santé Territoire** met à mal le système de santé public. La poursuite de la Tarification à l'activité conduit à l'asphyxie de l'hôpital public qui devra se délester d'un maximum de paramédicaux salariés aux fins d'équilibre budgétaire. Déjà des milliers de suppressions d'emplois sont annoncés dans les hôpitaux. Selon ses possibilités de financement, l'hôpital fera appel à des libéraux « intervenant à l'acte ». Derrière la mise en cause du statut, c'est celle de la conception du soin de prise en charge globale. Par ailleurs, le gouvernement a fait intégrer dans cette loi un amendement qui stipule une inscription automatique à l'Ordre Infirmier pour les professionnels en exercice, tirant les enseignements des multiples conflits chez les MK dans leur refus de s'inscrire au tableau de l'Ordre.

- **La refonte de tous les programmes de formation des paramédicaux** s'appuie sur la nécessité d'améliorer la « coopération entre professionnels de santé » et de reconnaître les **réels niveaux de qualifications**. A terme ce sont les contenus professionnels qui seront redéfinis pour limiter le nombre de professionnels "éligibles" au niveau Licence et/ou Master pour tirer vers le bas l'ensemble des salaires.

- **Le transfert des missions de service public** à des structures privées organisé par la Révision Générale des Politiques Publiques. Ce ne sera plus l'ensemble des contribuables qui concourront au financement des missions des services déconcentrés de l'Etat pour le respect de l'exercice professionnels mais les seuls professionnels par le biais de leur cotisation à l'ordre. Ainsi ce ne sont plus les DDASS ou DRASS qui effectueront gratuitement l'enregistrement du Diplôme, la vérification des Diplômes des professionnels non formés en France, le respect des règles professionnelles.....

Concernant le montant des cotisations aux ordres : Pour les infirmières, c'est 75 Euros de cotisation. Même multipliés par les 500 000 infirmières salariées et libérales, ces 37 millions d'Euros de budget ne suffiront pas à terme à indemniser les infirmiers élus à l'ordre et à rétribuer les personnels de secrétariat et de comptabilité, sans compter les frais de fonctionnement courant (loyers, bureautiques, informatiques, formation etc..)

Le prix de la cotisation ne pourra donc qu'augmenter !

Même gratuit, l'ordre j'en veux pas !

Je demande l'abrogation des lois portant création aux structures ordinales des **Médecins, Sages-Femmes, Pédicures-Podologues, Masseurs-Kinésithérapeutes et Infirmières** ;

Je réclamer des moyens aux services déconcentrés de l'Etat pour remplir les missions de service public.

Nom	Prénom	Profession	Etablissement	Signature